

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 15 avril 2021

Présents : Hubert BACOT, Sébastien HENGY, Brigitte LAMBERT, Laurent ROUILLER, Marie-Anne LONGY, Jacques EME, Dominique JOLY, Ghislaine FAION, Chantal MILLOT, Alain CAROZ-JIMENEZ, Sophie NIALON, Véronique HUSSON, Cyrille ADAM, Stéphanie ROMINGER

Excusé : Laurent SCHÜWY qui a donné procuration à Alain CAROZ-JIMENEZ

Le conseil a choisi comme secrétaire Jacques EME

Le compte rendu du conseil précédent est approuvé à l'unanimité.

1/ COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET PRINCIPAL :

Il se présente ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		116 667.60	58312.76		58 312.76	116 667.60
Opérations de l'exercice	759 872.68	1 008 449.06	475 012.33	486 311.94	1 234 885.01	1 494 761.00
Totaux	759 872.68	1 125 116.66	533 325.09	486 311.94	1 293 197.77	1 611 428.60
Résultats de Clôture		365 243.98	47 013.15			318 230.83
Avec les RAR 2020*			11 683.20		11 683.20	
Totaux	759 872.68	1 125 116.66	545 008.29	486 311.94	1 304 880.97	1 611 428.60
Résultat		365 243.98	58 696.35			306 547.63

* Restes A Réaliser

et est adopté à l'unanimité, tout comme le compte de gestion 2020 établi par Mme Fleury, comptable de la commune.

2/ COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET EAU : il se présente comme ci-dessous :

Libellé	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		50 551.81		124 725.73		175 277.54
Opérations de l'exercice	84 909.85	140 130.01	547 837.94	358 652.89	632 747.79	498 782.90
Totaux	84 909.85	190 681.82	547 837.94	483 378.62	632 747.79	674 060.44
Résultats de clôture		105 771.97	64 459.32			41 312.65
Avec les RAR 2020			46 334.83		46 334.83	
Totaux	84 909.85	190 681.82	594 172.77	483 378.62	679 082.62	674 060.44
Résultat		105 771.97	110 794.15		5 022.18	

et est adopté à l'unanimité, tout comme le compte de gestion 2020 établi par Mme Fleury, comptable de la commune.

3/ AFFECTATION DES RESULTATS :

* **Budget principal** : l'exercice 2020 a généré un excédent de fonctionnement de 365 243.98 € et un déficit d'investissement de 47 013.15 €. Les RAR étant de 11 683.20 €, le besoin de financement est de - 58 696.35 € (47 013.15 + 11 683.20); le conseil municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

- Déficit reporté d'investissement, C/001 47 013.15 €
- Affectation à l'excédent reporté, C/002 306 547.63 €
- Affectation complémentaire en réserve, C/1068 58 696.35 €

* **Budget eau** : l'exercice 2020 a généré un excédent d'exploitation de 105 771.97 € et un déficit d'investissement de 64 459.32 € ; le besoin de financement est de - 110 794.15

€ (64 459.32 + RAR 46 334.83). Le conseil municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

- Déficit reporté d'investissement, C/001	64 459.32 €
- Affectation complémentaire en réserve, C/1068	105 771.97 €

4/ VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES 2021 : le conseil municipal, décide, par 13 voix pour, 1 contre et 1 abstention de maintenir les taux votés en 2020, tout en précisant toutefois que le taux de référence 2021 relatif à la taxe foncière sur les propriétés bâties correspond désormais à la somme des taux 2020 de la commune et du Département :

- taxe foncière (bâti) : 37.20 (12.84 Commune + 24.36 Département°)

- Taxe foncière (non bâti) : 23.91.

5/ BUDGET EAU 2021 : il se présente comme ci-dessous :

	Exploitation	Investissement
Dépenses	106 236.32	203 104.80
Recettes	136 170.48	325 764.29
Solde	29 934.16	122 659.49

et est adopté à l'unanimité.

6/ BUDGET PRINCIPAL 2021 : après avoir entendu toutes les explications nécessaires, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget principal qui se présente ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 101 626.80	337 637.28
Recettes	1 167 415.63	337 637.28
Solde	65 788.83	

7/ JURA NORD - ATTRIBUTION COMPENSATIONS : le conseil municipal approuve par 13 voix pour, 1 contre et 1 abstention, le montant des attributions de compensations définitives 2019.

Vu par Nous, Hubert BACOT, Maire de la Commune de Fraisans, pour être affiché le 26 avril 2021 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

Le Secrétaire,

Jacques EME

Le Maire,



H. BACOT